



## Nouveaux arrivants :

M et Mme ROSS au 1 Rte de Baume Les Dames ;  
Mme CUSENIER et M. SIMON au 6 Rte de Baume Les Dames ;

Mme VITTOT Angéline au 3 Rue de l'Église ;  
M et Mme LANGUEBIEN au 12 Rue du Pied du Mont ;  
M et Mme MORA-CORRAL au 4 Rue de la Riotte.

*Bienvenue dans notre commune*

## Naissance :

Lucian Nowicki le 24 septembre 2018.

*Toutes nos félicitations à la famille*

## Décès :

M Lionel PUSARD, le 4 octobre 2018 ;  
M Henri FAIVRE, doyen d'âge, le 30 novembre 2018 dans sa 92ème année.

*Toutes nos condoléances aux familles*

## **SOMMAIRE**

La vie du village.....	1
Informations utiles.....	4
Les échos du Conseil municipal.....	5

## **EDITORIAL**

Durant ces dernières semaines, les travaux de restauration de l'église se sont poursuivis sans mauvaises surprises. Les échafaudages resteront en place encore 2 ou 3 mois. Vous trouverez dans ce flash quelques photos vous permettant d'apprécier l'état d'avancement du chantier.

Autre sujet important : Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la « combe fleurie » a subi quelques bouleversements ; la Communauté de Communes du Doubs Baumoïse disposant de la compétence scolaire pour la commune de Côtebrune a décidé d'évincer les élus de Côtebrune en les remplaçant par deux délégués de la CCDB. M Donat Barrant, président du SIVOS, a donc été contraint de céder sa place et c'est M Éric Guinchard, conseiller municipal de Gonsans qui a été élu pour lui succéder. Je tiens vraiment à remercier Donat pour son engagement sans faille aux services des enfants de nos villages durant toutes ces années.

Désormais, à mon grand regret, la question de la scolarisation des enfants de Côtebrune sera traitée sans que leur commune ne soit représentée au sein du syndicat.

Même si le Président de la CCDB a voulu rassurer en s'engageant à maintenir les enfants de Côtebrune à l'école de Gonsans, rien ne permet d'en garantir la pérennité. Rendez-vous début 2019 pour trouver une issue à cette situation complexe.

Je souhaite à chacun d'entre vous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous le 04 janvier 2019 pour les vœux de la municipalité.

Samuel GIRARDET

## Agenda

### **Le samedi 15 décembre 2018**

Repas des aînés à la salle polyvalente à 12 h

### **Le vendredi 4 janvier 2019**

Vœux de la municipalité à 20 h

### **Le samedi 19 janvier 2019**

Le comité organise sa traditionnelle du « petit nouvel an » à partir de 19 h 30.

Toute l'équipe sera heureuse de vous servir la tarte flambée et les mignardises de la boulangerie.

Un bon moment de convivialité pour bien débuter 2019.

### **Le samedi 02 février 2019**

Marche nocturne organisée par le Vétérans de Bouclans-Gonsans

**Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie au public : Lundi, mardi, vendredi de 9 à 12 h et de 14 à 16 h et le jeudi de 9 à 16 h sans interruption. Fermé le mercredi.**

**Permanence des élus le samedi matin de 10 h à 12 h**

**Pour joindre la mairie : 03.81.63.00.72 ou [gonsans@wanadoo.fr](mailto:gonsans@wanadoo.fr) - Site Internet : [www.gonsans.fr](http://www.gonsans.fr)**

# La vie du village

## 1. Invitation



LA MUNICIPALITÉ DE GONSANS A LE PLAISIR DE VOUS CONVIER  
À LA CÉRÉMONIE DE PRÉSENTATION DES VŒUX LE



**VENDREDI 4 JANVIER 2019 À 20H**

À LA SALLE POLYVALENTE.  
UN VIN D'HONNEUR SERA OFFERT À L'ISSUE DE LA CÉRÉMONIE.

## 2. Cérémonies commémoratives de l'armistice de la guerre de 14/18 le 10 novembre 2018 à Gonsans et le 11 à Nancray

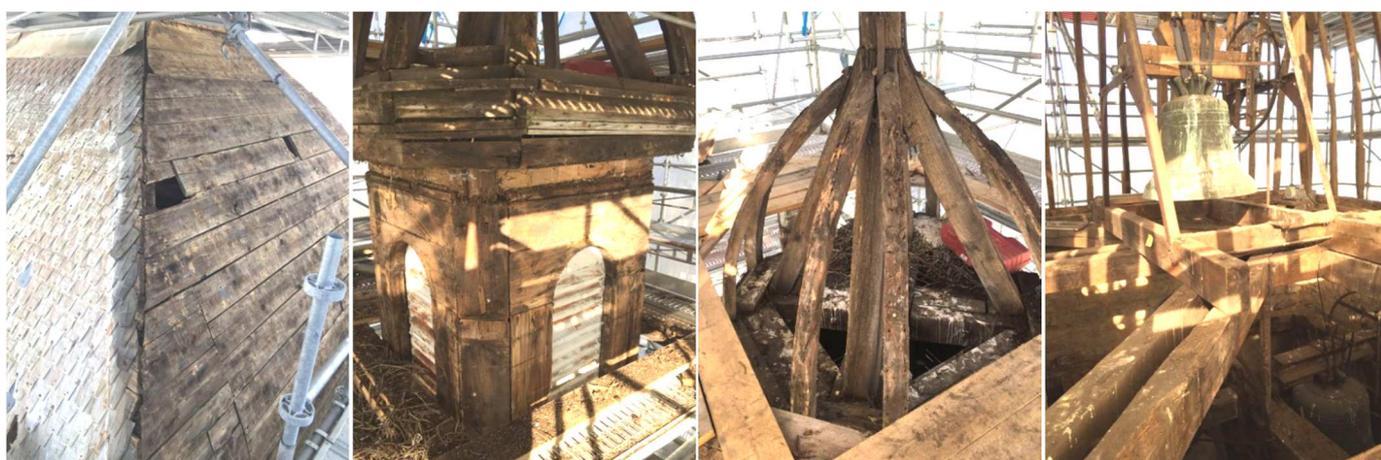


### 3. Quelques clichés du clocher en restauration

#### L'ETAT d'ORIGINE



#### AU DEMONTAGE



#### EN COURS DE RESTAURATION



# Informations utiles

## 1. Inscription sur les listes électorales

**S'INSCRIRE SUR  
LES LISTES ÉLECTORALES**

**Comment s'inscrire**

- **Par Internet**  
Vous pouvez faire votre demande par internet si la mairie est partenaire du dispositif d'envoi en ligne
- **En mairie**  
• mairie de la commune  
• mairie d'une commune où vous payez vos impôts locaux depuis plus de cinq ans
- **Par courrier**  
En l'adressant à l'hôtel de ville (formulaire, photocopie de votre pièce d'identité, justificatif de domicile)
- **Votre ambassade**  
Pour les Français à l'étranger, se rendre à l'Ambassade ou au poste consulaire

**Pièces à fournir**

1. **Formulaire** de demande rempli
2. **Carte d'identité** ou **passport** ou décret de naturalisation (en cours de validité)
3. **Justificatif de domicile** à votre nom, de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau, taxe d'habitation, impôts sur le revenu).

**PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES CAS SUIVANTS**

- Femme mariée : livret de famille
- Personnes domiciliées chez leurs parents : justificatif de domicile des parents de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau, taxe d'habitation, impôts sur le revenu).
- + Attestation sur l'honneur des parents + Pièce d'identité de l'hébergeant

**À savoir**

**31 déc.** **Date limite** (pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante).

**18 ans** Les jeunes de 18 ans sont **inscrits d'office** (entre le 1<sup>er</sup> mars et le 28 (ou 29) février de l'année suivante).

**Inscription l'année de l'élection**

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars et la veille du jour de l'élection.
- Personnes qui après le 1<sup>er</sup> janvier ont emménagé pour un motif professionnel, fonctionnaire à la retraite, militaire retournant à la vie civile, personne qui acquiert la nationalité française, recouvre l'exercice du droit de vote.

## 2. Mise à jour de nos fichiers

Afin de réaliser une mise à jour de nos fichiers et transmettre d'éventuelles informations rapidement nous vous remercions de nous communiquer  **votre adresse courriel**  sur [gonsans@wanadoo.fr](mailto:gonsans@wanadoo.fr)

En vous remerciant d'avance pour votre retour.

## 3. Site Internet :

Comme vous le savez, Gonsans à son site Internet ([www.gonsans.fr](http://www.gonsans.fr)).

Les associations peuvent y faire paraître des informations en les transmettant par mail.

[gonsans@wanadoo.fr](mailto:gonsans@wanadoo.fr)

N'hésitez pas à le consulter !

## 4. Rapport annuel sur l'eau potable

Le rapport annuel 2017 est consultable en mairie.

## Quelques chiffres :

- 91 communes desservies ;
- 53 727 habitants en 2017 (+1.02 %).
- 1 184 km de conduites de distribution ;
- 3 607 630 m<sup>3</sup> d'eau.

Le prix du service est composé d'une partie fixe (abonnement) et d'une part variable proportionnelle au volume d'eau consommé.

## Qualité de l'eau :

« Du point de vue bactériologique, un seul prélèvement à Chevigney les Vercel, a présenté une non-conformité malgré une concentration en bioxyde de chlore de 0,12 mg/L.

Du point de vue physico-chimique, les seuls écarts à noter concernent la présence de chlore, sous-produit de désinfection lié à l'utilisation du bioxyde de chlore ou au caractère naturellement entartrant de l'eau ».

## 5. Déploiement de compteur Linky

L'entreprise OTI interviendra pour le changement de tous les compteurs électriques sur la commune en février 2019.



## 6. La Journée défense et citoyenneté

**L'organisation de ma JDC,  
maintenant c'est en ligne !**

MINISTÈRE  
DES ARMÉES

**majdc.fr**  
Journée Défense et Citoyenneté

Le site **majdc.fr** vise à offrir aux jeunes Français (filles et garçons) âgés de 16 à 25 ans, concernés par la Journée défense et citoyenneté (JDC), un ensemble de services dématérialisés :

- Dialoguer avec son centre du service national ;
- Télécharger la convocation ;
- Changer la date de la JDC lorsque celle-ci ne convient pas ;
- Demander une exemption ;
- Être guidé jusqu'au site de convocation via un système de géolocalisation ;

- Télécharger l'attestation de participation à l'issue de la JDC.

Les jeunes peuvent désormais créer un compte sur leur espace dédié et sécurisé, changer la date et le lieu de leur JDC, télécharger les

documents dont ils ont besoin et recevoir des informations sur les armées ou le service civique.

**Pour rappel : la JDC est obligatoire pour s'inscrire au permis de conduire.**

## Les échos du Conseil municipal

### 1. Travaux de restauration de l'église : lot 6 - validation de l'option et d'un avenant au marché

Le conseil municipal approuve les points suivants :

- Maintien de la sonnerie en volée de la petite cloche de 570 kg située dans le clocher en modifiant la forme du joug permettant une réduction d'1/3 des efforts dynamiques sur la charpente. Le montant de cette option s'élève à 3 967,00 € HT.
- Réutilisation de l'ancien joug en chêne de la grosse cloche de 1 500 kg en remplacement de celui existant en fer IPN pour un montant de 1 711,00 € HT. Cette somme fera l'objet d'un avenant.

### 2. Restructuration du bâtiment des vestiaires du stade

Suite au résultat de l'étude de faisabilité des modes de chauffage du bâtiment des vestiaires du stade, le conseil municipal décide de lancer une consultation pour recruter un bureau d'étude thermique.

### 3. Parcours patrimonial de randonnée

Afin de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fond National D'Aménagement du Territoire, le nouveau plan de financement suivant est approuvé.

DEPENSES	MONTANT HT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 214 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30 229 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 443 €</b>

RECETTES	TOTAL
État (FNDAT)	7 557 €
Région (ENVI)	19 971 €
Fonds propres	8 915 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 443 €</b>

### 4. Participation à la consultation portée par le SYDED auprès des fournisseurs d'énergie électrique

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement régional de commande d'énergie pour l'éclairage public et les bâtiments communaux.

### 5. Arrêté préfectoral concernant le SIVOS « La combe Fleurie »

Un arrêté préfectoral daté du 17/10/2018, informe que le SIVOS (Syndicat Inter Communal) est, à compter de cette date, devenu Syndicat mixte du fait de la reprise de la compétence école par la communauté de communes du Pays Baumois en lieu et place de la commune de Côtebrune. Ce sont 2 délégués de la communauté de communes qui siègeront au SIVOS.

Par ailleurs le SIVOS conditionne la sortie de la commune d'Étalans au solde des encours de prêts liés à la commune de Verrière du Grosbois.

### 6. Notification de l'attribution de compensation définitive par la CCPHD

La mise en place des attributions de compensation définitives 2018 consécutives au passage au régime de fiscalité professionnelle unique de la CCPHD et la mise en place du pacte fiscal et financier conduit la commune de Gonsans à percevoir la somme de 24 996.00 €. À noter que ce pacte fiscal permet de répartir à 50/50 l'évolution de la fiscalité professionnelle.

### 7. Dévolution et destination des coupes de bois pour 2019

- Résineux N° 10-11-12 et 13 : en bloc et sur pied
  - Feuillus N° 6-8 et 23 : en futaie affouagère
  - Résineux N° 1 et 3. : façonnées à la mesure
- NB : Les découpes pour les futaies affouagères seront aux hauteurs indiquées sur les fûts.

### 8. Taxe d'affouage

Le conseil municipal décide de fixer la taxe d'affouage 2018/2019 à 80,00 €.

## 9. Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est exigée en cas d'opérations d'aménagement, de construction, de reconstructions, d'agrandissement de bâtiments, d'installations et d'aménagements de toute nature soumis à permis ou déclaration préalable. Il est proposé de reconduire la taxe d'aménagement telle que votée en 2014.

Le conseil municipal décide :

- de maintenir sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux unique de 1 % ;
- d'exonérer :
  - Les surfaces des habitations principales financées au moyen d'un prêt à taux zéro renforcé dit « taux zéro + » à hauteur de 50% (limite prévue par les textes est de 50 %) [il s'agit de la surface excédant celle des premiers 100 m<sup>2</sup> bénéficiant déjà de l'abattement prévu par l'article L 331-12-2° du code de l'urbanisme] ;
  - Les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

## 10. Travaux de voirie

Il est proposé d'engager des travaux de réfection du le chemin de la Combe Pécote.

Le plan de financement suivant est approuvé :

DEPENSES	
Travaux	32 437,20 € HT
RECETTES	
État (DETR) – 50 %	16 218,60 €
Fonds propres	16 218,60 €

## 11. PLUI

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été présenté aux élus. Ce document, constitue la colonne vertébrale du futur PLUI et fixe les grandes orientations en matière de développement de la commune pour les 10 à 15 prochaines années.

## 12. Rapport sur la qualité de l'eau

Le syndicat intercommunal des eaux de la Haute Loue a transmis son rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice

2017. Le Conseil Municipal approuve ce rapport annuel.

## 13. Demandes d'urbanisme

- M MOUROT Nicolas : Changement de destination d'un hangar en logement,
- M BOISSON Éric : construction d'une piscine et d'un local technique.

Avis favorables pour ces demandes.

- M JONQUET Jean Claude : construction d'une maison individuelle.

Avis réservé sur l'aménagement extérieur et sur la couleur des façades.

## 14. Vente de terrain

Il est proposé de vendre la parcelle référence cadastrale N° (ZC) 152 d'une superficie de 4 m<sup>2</sup> à M. JUIF Raymond pour 30 €/TTC le m<sup>2</sup> pour régularisation.

## 15. Rapports des commissions

Commission 2 – présentation par M. Émile DELACROIX

- Extension du poulailler Kolly : Des compléments d'informations ont été demandés suite à la visite sur site.

Commission 3 – présentation par Mme Nathalie BRACHET

- Remerciements de la commune de Nancray pour la participation aux cérémonies du centenaire de la guerre 14/18.

Commission 4 – présentation par M. Bernard RENAUD

- La CCPHD propose la mise à disposition d'un broyeur à végétaux ;
- Pour pallier à la vitesse excessive des véhicules dans la rue du Châtelard (en direction de la fédération Départementale des Chasseurs du Doubs) il est proposé l'installation de panneaux de limitation de vitesse. Un des radars pédagogiques pourra y être déplacé provisoirement afin de sensibiliser les usagers dans le secteur.
- La construction d'une maison d'habitation 12 rue du Pied du Mont appartenant à M et Mme Languebien nécessite l'extension du réseau d'alimentation électrique. Un accord a été trouvé pour fixer la participation du pétitionnaire à hauteur de 500 € TTC.